

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand Air
avec la création d'une voie douce
sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert**

- *enquête préalable à la déclaration d'utilité publique*
- *enquête parcellaire*

réalisées du 7 mai au 7 juin 2018 inclus

*Suivant décision du Tribunal Administratif d'Amiens du 28/03/2018 désignant le
Commissaire enquêteur (Dossier n° E18000054/80)*

*et arrêté préfectoral du 9 avril 2018
prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques*

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PARTIE 1 : Rapport d'enquêtes

***PARTIE 2 : Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur
l'enquête préalable à la DUP***

***PARTIE 3 : Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur
l'enquête parcellaire***

PARTIE 4 : Pièces annexes au rapport d'enquête

SOMMAIRE

❖ PARTIE 1 - RAPPORT D'ENQUETES

CHAPITRE I – PRESENTATION DES ENQUETES

<i>I.1 - Objet des enquêtes</i>	<i>p. 4</i>
<i>I.2 - Cadre juridique des enquêtes</i>	<i>p. 4</i>
<i>I.3 - Caractéristiques du projet</i>	<i>p. 5</i>
<i>I.4 – Composition des dossiers d'enquêtes</i>	<i>p. 7</i>

CHAPITRE II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ENQUETES

<i>II.1 - Désignation du commissaire enquêteur</i>	<i>p. 9</i>
<i>II.2 - Démarches préalables</i>	<i>p. 9</i>
<i>II.3 – Publicité des enquêtes</i>	<i>p. 9</i>
<i>II.4 - Déroulement des enquêtes</i>	<i>p. 10</i>
<i>II.5 - Clôture des enquêtes</i>	<i>p. 10</i>
<i>II.6 - Synthèse des observations recueillies</i>	<i>p. 11</i>
<i>II.7 - Echanges avec le Maître d'Ouvrage</i>	<i>p. 11</i>
<i>II.8 - Transmission du rapport d'enquête et des conclusions</i>	<i>p. 11</i>

CHAPITRE III - ANALYSES DES OBSERVATIONS RECUES

<i>II.1 - Enquête DUP</i>	<i>p. 12</i>
<i>II.2 - Enquête parcellaire</i>	<i>p. 13</i>

❖ PARTIE 2 - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

<i>1. Rappel de l'objet de l'enquête</i>	<i>p.15</i>
<i>2. Le contenu du projet</i>	<i>p.15</i>
<i>3. Le dossier d'enquête</i>	<i>p.15</i>
<i>4. La publicité de l'enquête</i>	<i>p.16</i>
<i>5. Le déroulement de l'enquête</i>	<i>p.16</i>
<i>6. Les observations émanant du public</i>	<i>p.16</i>
<i>7. L'utilité publique du projet</i>	<i>p.16</i>
<i>8. Conclusions finales</i>	<i>p.18</i>

❖ PARTIE 3 - CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE

<i>1. Rappel de l'objet de l'enquête</i>	<i>p.20</i>
<i>2. Le contenu du projet</i>	<i>p.20</i>
<i>3. Le dossier d'enquête</i>	<i>p.21</i>
<i>4. La publicité de l'enquête</i>	<i>p.21</i>
<i>5. Le déroulement de l'enquête</i>	<i>p.21</i>
<i>6. Les observations émanant des propriétaires</i>	<i>p.21</i>
<i>7. Le périmètre à exproprier et l'identification des propriétaires</i>	<i>p.22</i>
<i>8. Conclusions finales</i>	<i>p.24</i>

❖ PARTIE 4 - PIECES ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUETE

<i>Annexe n°1 : Copie insertion presse Le Parisien du 26 avril 2018</i>	
<i>Annexe n°2 : Copie insertion presse Le Parisien du 7 mai 2018</i>	
<i>Annexe n°3 : copie insertion presse Le courrier picard du 26 avril 2018</i>	
<i>Annexe n°4 : Copie insertion presse Le courrier picard du 7 mai 2018</i>	
<i>Annexe n°5 : Copie lettre de notification aux propriétaires concernés en envoi recommandé avec AR</i>	
<i>Annexe n°6 : Copie affichage de la lettre adressée à Mme GALAND ayant fait l'objet d'un retour en Mairie</i>	
<i>Annexe n°7 : Copie affichage avis d'enquête à l'entrée de la Mairie</i>	
<i>Annexe n°8 : Copie certificat d'affichage</i>	

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand Air
avec la création d'une voie douce
sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert
- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- enquête parcellaire

réalisées du 7 mai au 7 juin 2018 inclus

PARTIE 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PARTIE 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

CHAPITRE I – PRESENTATION DES ENQUETES

I.1 - Objet des enquêtes

Le présent dossier concerne deux enquêtes conjointes relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand Air avec la création d'une voie douce sur le territoire de la commune de BREUIL-LE-VERT, à savoir :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- l'enquête parcellaire.

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a pour but de permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer sur le projet et d'apporter les éléments d'information permettant la juste appréciation de l'utilité publique de l'opération.

En ce qui concerne l'enquête parcellaire, celle-ci a pour but de déterminer avec précision les parcelles situées dans l'emprise du projet dont la déclaration d'utilité publique est demandée et d'identifier les propriétaires avec exactitude.

I.2 - Cadre juridique des enquêtes

Les principaux textes juridiques de référence sont :

Textes généraux :

- Les articles L.1, L.110-1, L.112-1, L.131-1, R.111-1 à R.112-24 et R.131-1 à R.131-14 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique;

Textes particuliers :

- La délibération du Conseil Municipal de Breuil-le-Vert en date du 20 juin 2017 :
 - approuvant les dossiers de mise à l'enquête ;
 - sollicitant Monsieur le Préfet de l'Oise pour ouvrir l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'élargissement de la rue du Grand Air avec la création d'une voie douce ainsi que l'enquête parcellaire préalable aux acquisitions des terrains nécessaires à l'opération ;
- La décision du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 28 mars 2018, désignant le Commissaire enquêteur ;
- L'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 9 avril 2018, prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire.

I.3 - Caractéristiques du projet

Présentation de la commune

La collectivité ayant sollicité l'ouverture des enquêtes est la Commune de Breuil-le-Vert.

Cette commune, de 3109 habitants, est située à proximité de Clermont et fait partie de la Communauté de Communes du Clermontois.

Très éclatée, cette commune est composée de 5 entités :

- Breuil centre
- Cannettecourt
- Rotheleux
- Giencourt
- Belle-Fontaine.

Contexte réglementaire

Actuellement, le territoire de la Communauté de Communes auquel est rattachée la commune de Breuil-le-Vert n'est pas couvert par un SCOT.

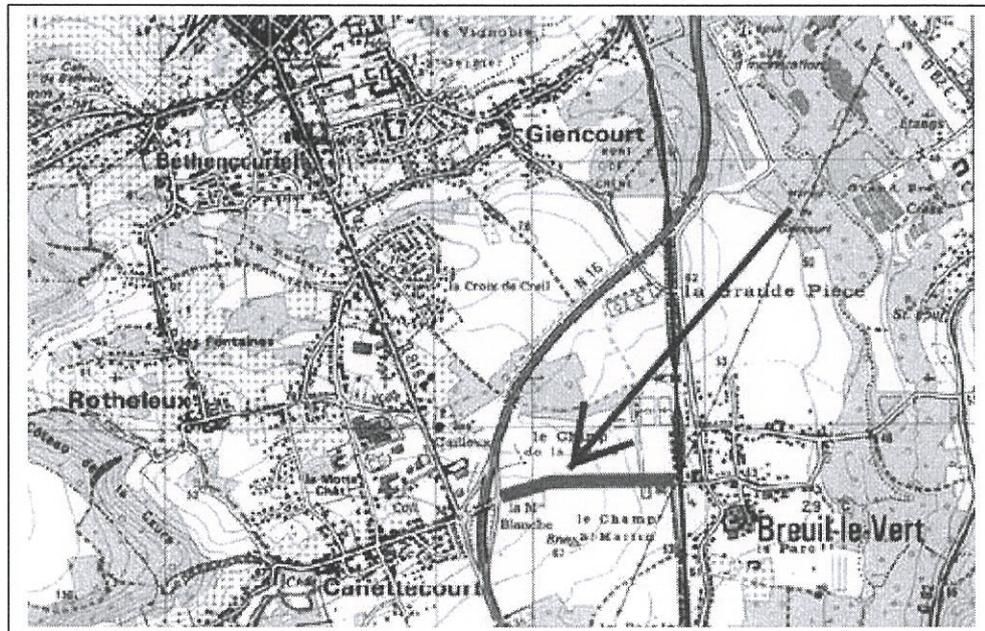
Par contre, le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 11 janvier 2013.

Le site du projet qui correspond à l'emplacement réservé n°6 inscrit au PLU montre que ce projet avait été prévu dès l'élaboration de ce document.

Le projet est donc compatible avec le PLU.

Implantation du projet et objectif poursuivi

Le projet se situe rue du Grand Air. Cette voie relie, d'Est en Ouest, le secteur de Breuil centre aux différents hameaux de la commune.



La demande de DUP porte sur une bande de 5 mètres en bordure des différentes parcelles qui se situent au Nord de ladite rue et qui sont actuellement à l'état de culture.

Sur cette rue, la commune de Breuil-le-Vert envisage la création d'une voie douce, bordant la chaussée, entre le pont SNCF et le giratoire de la RD1016 en lieu et place du seul et mince trottoir existant.

Cette voie est actuellement empruntée par de nombreux habitants qui se rendent dans les commerces de proximité, les établissements scolaires et au pôle public existant. Elle sera même de plus en plus utilisée du fait des constructions en cours et à venir.

En effet, outre les activités existantes, le pôle public va regrouper :

- un espace périscolaire ;
- un restaurant scolaire ;
- un groupe scolaire de 5 classes avec à terme 6 autres classes supplémentaires ;
- des équipements intercommunaux.

L'objectif poursuivi, pour cet axe qui sera de plus en plus fréquenté, est donc d'assurer la sécurité de ses utilisateurs, notamment celle des piétons et des cyclistes et plus particulièrement celle des enfants.

Description du projet

La réalisation de cette voie destinée à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes consistera à élargir l'emprise actuelle du trottoir (1 mètre) pour la porter à une largeur de 6 mètres du pont SNCF au Rond-Point du Grand Air.

L'aménagement consiste à réaliser une voie douce, sur une longueur de 650 ml.

D'une largeur de 2,50 m, la voie douce sera séparée de la chaussée par une bande d'espace vert plantée de 2,00 m, légèrement incurvée, permettant de recueillir les eaux pluviales.

Au nord, côté parcelles, un talus additionné d'une noue sera réalisé ; sa hauteur sera variable en fonction de la hauteur du terrain naturel.

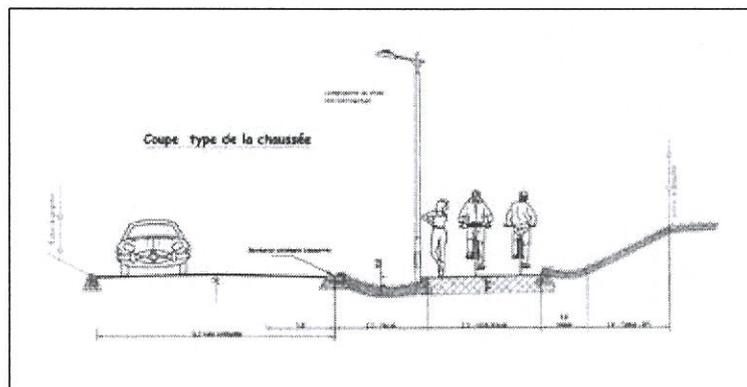
L'éclairage actuel sera renforcé avec l'implantation de nouveaux candélabres

A noter que le projet prévoit également la réalisation de 3 accès aux parcelles riveraines. Ces accès correspondent aux usages actuels observables sur le terrain.

Leur structure permettra de supporter le poids des engins agricoles et auront une largeur de 5 mètres.

En parallèle à ces travaux de voie douce et pour compléter la sécurité des usagers, le parking du cimetière sera aménagé avec la réalisation d'une contre-allée.

Un plateau surélevé sera également réalisé pour maîtriser la vitesse à 30 km/h au niveau de la traversée de chaussée.



La nécessité des acquisitions immobilières

Seules, les parcelles allant du pont SNCF jusqu'aux limites du pôle public sont la propriété de la commune. Il était donc nécessaire d'acquérir les emprises nécessaires au projet, au droit des parcelles dont la commune n'était pas propriétaire.

C'est pourquoi, au printemps 2017, le Maire a entamé des discussions avec les propriétaires concernés afin de permettre d'acquérir à l'amiable les emprises partielles des parcelles de terrain situées entre le pôle public et le rond-point dit du Grand Air. Cette emprise était incluse au PLU en emplacement réservé.

La démarche amiable a abouti à 2 accords signés, quelques accords verbaux non confirmés par écrit et quelques propriétaires qui n'ont jamais donné réponse.

La collectivité a alors compris que la procédure amiable se soldait par un échec et qu'elle n'avait donc pas d'autres choix que recourir à l'expropriation afin de faire aboutir ce projet.

C'est le sens de la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 20 juin 2017 autorisant Monsieur le Maire à recourir à la procédure d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation de ce projet pour cause d'utilité publique.

Le périmètre de la DUP

Comme évoqué plus haut, les parcelles allant du pont SNCF jusqu'aux limites du pôle public sont la propriété de la commune.

Les autres parcelles appartiennent à une vingtaine de propriétaires dont certains sont en indivision.

Elles sont toutes en zone agricole et exploitées, sauf une à l'état de friche.

La surface à acquérir représente une bande de 5 mètres de largeur sur une longueur globale d'un peu plus de 450 m soit 2268 m².

La demande de DUP porte sur les parcelles cadastrées AH n° 15 et 16, 19 et 20, 22, 25 et 26, 29 à 32.

Le coût du projet

L'estimation sommaire des dépenses liées au projet s'élève à un montant total de 540 134 Euros TTC, se répartissant comme suit :

- Relevé topographique	18 561
- Acquisitions foncières	6 587
- Frais d'études	4 986
- Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux	510 000

Sur cette somme, la commune de Breuil-le-Vert a obtenu une subvention prévisionnelle de 10% au titre des aménagements de voirie et va déposer un dossier de demande de subvention au titre de la sécurité routière avec un taux prévisionnel supérieur à 15%.

A noter que la valeur prise en compte pour les acquisitions foncières est conforme à l'estimation fournie à la Mairie par le Service France Domaine.

I.4 – Composition des dossiers d'enquête

S'agissant d'une opération portant sur la réalisation d'ouvrages, les dossiers étaient conformes aux articles R.112-4 et R.131-3 du Code de l'Expropriation.

Ils étaient composés comme suit :

Documents administratifs communs aux deux enquêtes :

- délibération du Conseil municipal de Breuil-le-Vert en date du 20 juin 2017 approuvant le projet et demandant à Monsieur le Préfet d'ouvrir les enquêtes publiques préalables (Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire);
- décision du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 28 mars 2018, désignant le Commissaire enquêteur ;
- arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 9 avril 2018, prescrivant les deux enquêtes publiques ;
- copie des insertions des avis d'enquête dans les deux journaux locaux ;
- copie de l'avis au public affiché à l'entrée de la Mairie ;
- copie de la lettre de notification d'enquête, faite en recommandé avec A.R., par la Mairie de Breuil-le-Vert aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Documents techniques concernant l'enquête DUP

- la notice explicative intégrant l'estimation sommaire des dépenses ;
- un jeu de plan comprenant :
 - le plan de situation ;
 - une vue aérienne de la zone ;
 - une carte IGN ;
 - le plan de zonage du PLU ;
 - les emplacements réservés du PLU ;
 - le plan parcellaire ;
- le programme général des travaux avec :
 - un relevé topographique ;
 - le plan général des travaux ;
 - une coupe transversale ;
 - un descriptif détaillé des travaux.

A noter que ce dossier a été complété le 1er jour de l'enquête par deux documents exposant de façon détaillée :

- la sécurisation des cyclistes quittant la voie douce ;
- la végétalisation des travaux portant sur l'implantation d'une haie arbustive sur la bande de séparation ainsi que sur le traitement du talus.

Ces documents avaient été demandés par la DDT lors de l'instruction du dossier.

Documents techniques concernant l'enquête parcellaire

- la notice explicative intégrant :
 - le plan de situation
 - la liste des propriétaires des parcelles et des surfaces à exproprier ;
- le plan parcellaire.
- copie des documents du Service France Domaine concernant l'estimation des parcelles à exproprier ;

A noter que la liste des propriétaires expropriés a fait l'objet d'une mise à jour, en fonction des nouveaux éléments connus de la Mairie. Ce nouveau tableau a été intégré au dossier le 1er jour de l'enquête.

L'ensemble de ces documents était complété des 2 registres d'enquêtes.

CHAPITRE II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ENQUETES

II.1- Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 28 mars 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Jacques BERTIN, ingénieur territorial retraité, demeurant à Beauvais (60).

II.2 - Démarches préalables

II.2.1 - Mise au point de l'enquête :

Dès ma désignation en tant que commissaire enquêteur, j'ai contacté le service concerné, à savoir le Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme à la Préfecture de l'Oise en vue d'organiser un rendez-vous pour mettre aux point les modalités d'enquête.

Ce rendez-vous a été fixé au 4 avril 2018 où j'ai été reçu par Madame MEKHALFIA.

A l'occasion de cette réunion, il m'a été présenté les principales caractéristiques du projet et les dossiers d'enquête.

Les modalités et les dates d'enquêtes ainsi que le calendrier des permanences ont également été arrêtés ce même jour.

Enfin, à l'issue de la réunion, un exemplaire complet des dossiers d'enquête m'a été remis sous format "papier" et "numérique".

II.2.2 - Entretien avec le Maire de la commune et visite des lieux :

Après examen du dossier, j'ai pris contact avec Monsieur le Maire de Breuil-le-Vert pour fixer un rendez-vous et procéder à la visite des lieux.

Lors de ce rendez-vous qui s'est déroulé le 9 avril 2018, le programme correspondant au projet d'élargissement de la rue du Grand Air et la création d'une voie douce que la municipalité souhaitait mettre en œuvre, m'a été présenté et j'ai pu visualiser le site, en présence de Mr le Maire.

II.3 - Publicité des enquêtes

Affichage de l'avis d'enquête

L'arrêté préfectoral, en date du 9 avril 2018 prescrivant les enquêtes publiques ainsi que l'avis d'enquêtes correspondant ont été affichés à partir du 20 avril jusqu'au 7 juin 2018 sur le panneau officiel à l'entrée de la Mairie.

Outre l'affichage en Mairie, l'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux d'affichage municipaux aux emplacements suivants :

- ❖ Hameau de Cannettecourt ;
- ❖ Hameau de Rotheleux ;
- ❖ Hameau de Belle Fontaine ;
- ❖ Hameau de Giencourt ;

Insertion dans la presse

Il a été procédé par les soins de la Préfecture à l'insertion d'un avis au public dans deux journaux du Département de l'Oise, aux dates suivantes :

- Le Parisien, éditions de l'Oise du jeudi 26 avril (page VIII) et du lundi 7 mai 2018 (page X) ;
- Le Courrier Picard du jeudi 26 avril (page 17) et du lundi 7 mai 2018 (page 21).

Site Internet de la Préfecture

En sus des formalités de publicité décrites ci-dessus, les informations relatives au déroulement des enquêtes pouvaient être consultées sur le site Internet de la Préfecture de l'Oise.

Notification aux propriétaires

En préalable il y a lieu de noter que l'état des propriétaires a fait l'objet d'une mise à jour par la Mairie, compte tenu des éléments récupérés depuis la réalisation du dossier d'enquête d'origine.

Ce nouvel état a été intégré au dossier, en début d'enquête, le 7 mai 2018.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Mme Christiane FOURCROY réside désormais Résidence des Cèdres - chambre 1 - 60530 Crouy-en-Thelle ;
- Mr Michel VAN DE WALLE ne réside plus 33, rue des Merles mais 9, rue des Rossignols à Breuil-le-Vert ;
- l'adresse de Mr Jean-François RABBE a été complétée du nom de la rue à savoir : 5, rue des Vignettes à Fouilleuse ;
- Les conjoints Michel DECAGNY et Madeleine LORON sont récemment décédés et ont pour héritiers leurs 3 fils Benoît, Laurent, et Thierry.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, la Mairie de Breuil-le-Vert a adressé, en date du 24 avril 2018, à l'ensemble des propriétaires de l'état rectifié, un courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, notifiant le dépôt du dossier d'enquête en mairie de Breuil-le-Vert. Un exemplaire de l'avis d'enquête au public était joint à ce courrier.

Les différents propriétaires ont reçu et accusé réception de ce courrier.

Seul le courrier de Madame Aimée FAVREL n'a pas été retiré et a été retourné en Mairie. Dès lors, la notification a également été faite, en double copie, au Maire de la commune, qui en a fait afficher un exemplaire à l'entrée de la Mairie.

A noter que Mr Dominique DARCAIGNE qui n'avait pas accusé réception du 1er courrier, a fait l'objet d'un second courrier de notification.

II.4 - Déroulement des enquêtes

Les enquêtes publiques conjointes se sont normalement déroulées, conformément aux dates prescrites, du lundi 7 mai au jeudi 7 juin 2018, soit pendant 32 jours consécutifs.

Pendant cette période et aux heures d'ouverture de la Mairie, les dossiers d'enquête, tels que détaillés au chapitre I.4 ci-avant, ont été mis à disposition du public ainsi que les deux registres préalablement paraphés, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018.

J'ai tenu, en tant que commissaire enquêteur, 4 permanences permettant de donner des informations au public et recevoir toutes observations :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| • le lundi 7 mai 2018 | de 09h00 à 12h00 |
| • le mardi 22 mai 2018 | de 15h00 à 18h00 |
| • le samedi 26 mai 2018 | de 09h00 à 12h00 |
| • le jeudi 7 juin 2018 | de 15h00 à 18h00 |

Aucun incident particulier n'a été noté au cours de ces permanences.

II.5 - Clôture des enquêtes

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018, le jeudi 7 juin 2018 à 18h00, j'ai signé et clos le registre d'enquête d'utilité publique et Monsieur le Maire de Breuil-le-Vert a clos et signé le registre de l'enquête parcellaire.

II.6 - Synthèse des observations recueillies

Enquête préalable à la DUP :

Sur la durée de l'enquête, sept personnes se sont déplacées, lors des permanences du commissaire enquêteur, pour consulter le dossier et s'exprimer sur le registre d'enquête. Elles n'ont pas mentionné de réserves particulières s'opposant au projet. Leurs avis globalement favorables sont repris en détail au chapitre III ci-après.

A noter que l'ensemble de ces personnes étaient directement intéressées au projet, six d'entre elles, au titre de propriétaire exproprié et une au titre d'exploitant de plusieurs parcelles concernées.

Aucune visite n'a été constatées en dehors des permanences du commissaire enquêteur.

De même, aucun courrier n'a été reçu.

Enquête parcellaire :

Outre la visite des personnes qui ont exprimé un avis sur le dossier de DUP et qui ont confirmé à cette occasion l'exactitude des renseignements les concernant, cette enquête n'a généré qu'une seule observation rectificative, celle de Mr Laurent DECAGNY qui a signalé que la succession de ses parents était en cours auprès de Maître ANDRYSIAK à Noailles.

Aucun courrier n'a été reçu.

II.7 - Echanges avec le Maître d'Ouvrage

De bonnes relations ont été entretenues tout au long de l'enquête avec Monsieur VICHARD, Maire de Breuil-le-Vert, qui a toujours répondu rapidement à toutes mes sollicitations.

Par ailleurs, le 7 juin 2018, à l'issue de l'enquête, j'ai pu rencontrer Monsieur le Maire de Breuil-le-Vert qui m'a précisé n'avoir aucun élément complémentaire à m'apporter.

II.8 - Transmission du rapport d'enquête et des conclusions

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018, le présent rapport d'enquête et mes conclusions ont été transmis, en date du 25 juin 2018, avec les registres d'enquête, à Monsieur le Préfet de l'Oise - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme

Un exemplaire du rapport d'enquête et des conclusions a par ailleurs été adressé à Mr le Président du Tribunal Administratif d'Amiens à la même date.

III. 1 - ANALYSES DES OBSERVATIONS RECUES

Comme évoqué au chapitre II.6, il y a lieu de rappeler que l'ensemble des personnes qui se sont exprimées sur le dossier étaient directement intéressées par le projet :

- six au titre de propriétaire exproprié ;
- un au titre d'exploitant agricole de plusieurs parcelles concernées.

Enquête préalable à la DUP :

Visite de Monsieur DECAGNY Laurent - 69, rue Diderot - 92500 Rueil Malmaison :

Cette personne a pris connaissance du projet et va en parler avec ses frères avec lesquels il est devenu propriétaire en indivision, à la suite du récent décès de ses parents. Le cas échéant, il devait faire part de ses observations, mais cela n'a pas été fait sur la durée de l'enquête, malgré un rappel téléphonique.

Visite de Madame DANIEL Martine représentant son mari Monsieur DANIEL Gilbert - 37 bis rue Paul Louis - 60600 Breuil-le-Vert :

Cette personne n'a pas souhaité s'exprimer par écrit sur le registre. De son avis verbal, il ressort qu'elle n'est pas véritablement opposée au projet mais considère que la largeur de 5 mètres qui va être expropriée est excessive, compte tenu du trafic "piétons" supporté par le trottoir de la rue du Grand Air.

Avis du commissaire enquêteur :

L'emprise globale est constituée de 3 entités, à savoir :

- *une bande engazonnée séparant la chaussée de la voie douce ;*
- *la voie douce destinée aux piétons et cyclistes ;*
- *une zone enherbée de raccordement avec les parcelles, plus ou moins talutée en fonction des niveaux des parcelles*

La bande engazonnée doit être végétalisée par une haie d'arbustes et va recevoir les candélabres d'éclairage public. Elle sert également de zone d'infiltration des eaux pluviales Sa largeur de 2 mètres ne me paraît pas excessive.

La voie douce qui va être aménagée sur une largeur de 2.5 mètres, pour les piétons et cyclistes qui vont circuler à double sens, me semble être un minimum. Cette largeur ne peut en aucun cas être réduite.

Enfin, la zone de raccordement avec les parcelles riveraines, compte tenu de la hauteur du talus bordant certaines parcelles est techniquement nécessaire.

Je considère en conclusion que l'emprise globale de 6 mètres (la bande de 5 mètres expropriée plus le trottoir d'un mètre existant) n'est en rien excessive.

Visite de Mr DANIEL Nicolas - 1, allée Jocelyne - 60290 Neuilly-sous-Clermont :

Cette personne, a exprimé un avis tout à fait favorable sur le projet.

Visite commune de :

Madame BEAUVOIS née DARCAIGNE Evelyne - 5 bis rue Paul Louis - 60600 Breuil-le-Vert :

Madame TONDU née DARCAIGNE Viviane - 7 rue du Ruisseau - 60600 Breuil-le-Vert :

Ces personnes ne voit aucune objection à ce projet qui va améliorer la sécurité.

Visite de Madame LENORMAND née DARCAIGNE Françoise - 23 rue Paul Louis - 60600 Breuil-le-Vert :

Cette dame donne son accord pour la réalisation du projet.

Visite de Monsieur BEEUWSAERT - Exploitant agricole - Gaec de la Croix Verte - Ferme de Ramecourt - 60600 Agnetz :

Ce monsieur est venu pour vérifier que les trois entrées prévues pour les engins agricoles seront bien réalisées avec une largeur suffisante d'au minimum 5 mètres de largeur.

Avis du commissaire enquêteur :

Le dossier montre précisément la position des 3 entrées permettant l'accès aux parcelles. Ces accès correspondent aux usages actuels observables sur le terrain. Leur structure permettra de supporter le poids des engins agricoles et auront une largeur de 5 mètres, comme l'ont souhaité les agriculteurs consultés lors de l'élaboration du dossier.

Enquête parcellaire :

Outre la visite des personnes qui ont exprimé un avis sur le dossier de DUP et qui ont confirmé à cette occasion l'exactitude des renseignements les concernant, cette enquête n'a généré qu'une seule observation rectificative.

Observation de Monsieur DECAGNY Laurent - 69, rue Diderot - 92500 Rueil Malmaison :

Mr DECAGNY a précisé lors de sa visite, qu'à la suite du décès de ses parents, il était héritier avec ses deux frères de la parcelle cadastrée AH° 15, mais que cette situation allait évoluer à l'occasion de la procédure de partage qui est actuellement en cours. Le notaire chargé de la succession est Maître ANDRYSIK à Noailles.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2018
Le Commissaire enquêteur



Jacques BERTIN

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand
Air avec la création d'une voie douce
sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert**

PARTIE 2

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
SUR L'ENQUETE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

PARTIE 2
CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
SUR L'ENQUETE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

1 - Rappel de l'objet de l'enquête :

Le présent dossier concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'élargissement de la rue du Grand Air avec la création d'une voie douce sur le territoire de la commune de BREUIL-LE-VERT.

Cette enquête avait pour but de permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer sur le projet et d'apporter les éléments d'information permettant la juste appréciation de l'utilité publique de l'opération.

Elle a été réalisée conjointement avec l'enquête parcellaire.

2 - Le contenu du projet :

Le projet se situe rue du Grand Air. Cette voie relie, d'Est en Ouest, le secteur de Breuil centre aux différents hameaux de la commune.

La demande de DUP porte sur une bande de 5 mètres de large sur 450 ml de longueur, au nord de la dite rue, en bordure des différentes parcelles dont la commune n'est pas propriétaire et qui sont actuellement à l'état de culture.

Sur cette rue, la commune de Breuil-le-Vert envisage la création d'une voie douce, bordant la chaussée, en lieu et place du seul et mince trottoir existant.

Cette rue est actuellement empruntée par de nombreux habitants qui se rendent dans les commerces de proximité, les établissements scolaires et au pôle public existant.

L'aménagement consiste à réaliser une voie douce, sur une longueur de 650 ml.
Cette voie d'une largeur de 2.50 mètres sera séparée par une bande engazonnée plantée de 2.00 mètres de largeur, légèrement incurvée pour recueillir les eaux pluviales
Au nord, côté parcelles, un talus additionné d'une noue sera réalisé ; sa hauteur sera variable en fonction de la hauteur du terrain naturel.

L'objectif poursuivi, pour cet axe qui sera de plus en plus fréquenté, est donc d'assurer la sécurité de ses utilisateurs, notamment celle des piétons et des cyclistes et plus particulièrement celle des enfants.

3 - Le dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête était complet ; il disposait de toutes les pièces réglementaires et permettait, tant par sa rédaction que par ses documents graphiques, de se faire une bonne idée des besoins et du projet envisagé par la commune de Breuil-le-Vert.

4 - La publicité de l'enquête :

Comme indiqué dans le rapport d'enquête (partie 1 - chapitre II), la publicité de ce dossier a été faite régulièrement et dans les délais réglementaires, tant par affichage que par voie de presse.

L'affichage a été réalisé à partir du 20 avril 2018 soit 19 jours avant le début de l'enquête.

Les dates d'insertion respectaient les délais légaux de publication à savoir au moins 8 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 jours suivant le début de celles-ci.

5 - Le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique s'est normalement déroulée et aucun incident particulier n'a été noté sur la durée de l'enquête.

Le public avait libre accès au dossier pendant la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la Mairie et pouvait recevoir toute information tant par moi-même, au cours des quatre permanences que j'ai tenues, que par le Maire et le personnel administratif de la commune de Breuil-le-Vert, en dehors de ces permanences.

Ces permanences se sont tenues dans une salle de réunion de la Mairie et je disposais donc de toute la place nécessaire pour, dans de bonnes conditions, recevoir le public, consulter les documents écrits ainsi que les plans.

6 - Les observations émanant du public :

Sur la durée de l'enquête, sept personnes se sont déplacées, lors des permanences du commissaire enquêteur, pour consulter le dossier et s'exprimer sur le registre d'enquête. Elles n'ont pas mentionné de réserves particulières s'opposant au projet.

A noter que l'ensemble de ces personnes étaient directement intéressées au projet, six d'entre elles, au titre de propriétaire exproprié et une au titre d'exploitant de plusieurs parcelles concernées.

7 - L'utilité publique du projet :

L'appréciation de l'utilité publique du projet d'acquisition repose sur un certain nombre de critères qu'il convient d'examiner :

L'intérêt du projet :

Le projet se situe rue du Grand Air. Cette voie relie le secteur de Breuil centre aux différents hameaux de la commune.

Cette voie est actuellement empruntée par de nombreux habitants pour se rendre dans les commerces de proximité, les établissements scolaires et au pôle public existant en bordure de cette voie. Elle sera même de plus en plus utilisée du fait des constructions en cours et à venir.

En effet, outre les activités existantes, le pôle public va regrouper :

- un espace périscolaire ;
- un restaurant scolaire ;
- un groupe scolaire de 5 classes avec à terme 6 autres classes supplémentaires ;
- des équipements intercommunaux.

C'est pourquoi les Elus de la commune ont projeté la création d'une voie douce correctement dimensionnée en lieu et place du seul et mince trottoir existant.

L'objectif essentiel poursuivi est donc d'assurer la sécurité de ses utilisateurs, notamment celle des piétons, des cyclistes et plus particulièrement celle des enfants.

On peut rappeler également la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme puisque l'emprise expropriée correspond à l'emplacement réservé n° 6 du PLU.

A noter, eu égard à la configuration des lieux, qu'aucune solution alternative ne peut être envisagée.

Il est donc indéniable, au vu de ces éléments, que ce projet de voie sécurisée est essentiel au bon développement de la commune de Breuil-le-Vert et à la sécurité de ses habitants ; il présente un intérêt public certain pour la collectivité.

La nécessité de l'expropriation :

La commune n'ayant pas la maîtrise foncière de la totalité des terrains sur lesquels est projetée cette opération, le Maire, au printemps 2017, a entamé des discussions avec les propriétaires concernés afin de permettre d'acquérir à l'amiable les emprises partielles nécessaires.

La démarche amiable a abouti à 2 accords signés, quelques accords verbaux non confirmés par écrit et quelques propriétaires qui n'ont jamais donné réponse.

La collectivité a alors compris que la procédure amiable se soldait par un échec et qu'elle n'avait donc pas d'autres choix que recourir à l'expropriation afin de faire aboutir ce projet.

L'analyse bilancielle :

L'utilité publique d'un projet ne s'apprécie pas seulement en fonction du but poursuivi et de l'intérêt de l'opération projetée, mais aussi en tenant compte du passif de cette opération, c'est-à-dire de ses divers inconvénients, ce qui est appelé la théorie du bilan ou l'analyse bilancielle.

Une opération ne peut être déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social et environnemental qu'elle comporte, ne sont pas excessifs, eu égard à l'intérêt qu'elle présente.

Atteinte à la propriété privée :

Les parcelles expropriées étant de nature agricole, il a été prévu par le Maître d'ouvrage du projet de réaliser des accès adaptés aux engins agricoles. Le projet ne réduit donc pas la jouissance et l'exploitation du reliquat des parcelles expropriées.

La largeur d'emprise expropriée (5 mètres) n'est pas excessive par rapport à la profondeur des parcelles. Elle me paraît correspondre à un projet correctement dimensionné.

On peut donc considérer que l'atteinte au droit de propriété n'est pas disproportionnée par rapport à l'intérêt public du projet.

Le coût financier :

L'estimation des dépenses liées à ce projet s'élève à un montant global de 540 134 Euros TTC.

Ce montant comprend les acquisitions foncières à la valeur fixée par le Service de France Domaine.

Compte tenu des subventions prévisionnelles, le reste à financer pour la commune s'élève à la somme d'environ 405 000 Euros. Ce coût n'apparaît pas excessif et est en rapport avec les capacités financières de la commune.

Inconvénients d'ordre social

Sur le plan social, ces expropriations ne mettent un terme à aucune activité économique et ne supprime aucun emploi. En effet, les faibles surfaces considérées n'ont pour chaque agriculteur concerné, qu'un impact très minime sur son exploitation.

Atteinte à l'environnement :

Le volet environnemental intégré au dossier montre que non seulement aucune atteinte à l'environnement n'est générée par le projet, mais que l'aspect général du trottoir et de l'accotement s'en trouvera amélioré avec la végétalisation qui est prévue. En outre la mise en œuvre d'une noue de récupération et d'infiltration des eaux pluviales améliorera la situation existante.

Au regard de ces différents points, on peut considérer que les avantages de l'opération l'emporte sur les inconvénients et que, dès lors, l'utilité publique du projet n'est pas contestable.

8 - Conclusions finales:

Dans le cadre de cette enquête qui s'est déroulée du 7 mai au 7 juin 2018, et après avoir :

- étudié le dossier préparé par la Commune de Breuil-le-Vert ;
- entendu Monsieur le Maire de Breuil-le-Vert, préalablement à l'enquête ;
- avoir visité le site ;
- vérifié l'affichage de l'avis de publicité en Mairie et dans les différents hameaux de la commune ainsi que l'insertion de l'avis dans la presse ;
- tenu les 4 permanences prévues par l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018 ;

je considère, en synthèse, que les éléments et arguments suivants peuvent être pris en compte pour l'appréciation du présent projet :

- une publicité régulière et réalisée dans les délais ;
- un dossier conforme dans sa composition aux dispositions réglementaires ;
- un bon déroulement d'enquête, même si la participation de la population et des propriétaires concernés, peut être considérée comme relativement faible ;
- l'absence de remarques défavorables émises à l'encontre du futur projet ;
- un projet dont les objectifs répondent à un besoin réel ;
- pas d'inconvénient sur le plan environnemental ;
- pas d'impact au plan social ;
- un coût d'opération en rapport avec les capacités financières de la commune ;
- et au final, un intérêt qui, pour moi, l'emporte largement sur les inconvénients.

J'émetts, en conséquence, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique préalable au projet d'élargissement de la rue du Grand Air et à la création d'une voie douce sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert

Fait à Beauvais, le 25 juin 2018
Le Commissaire enquêteur



Jacques BERTIN

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand
Air avec la création d'une voie douce
sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert**

PARTIE 3

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE**

PARTIE 3
CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE

1 - Rappel de l'objet de l'enquête :

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet d'élargissement de la rue du Grand Air avec la création d'une voie douce sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert.

Cette enquête a pour but de déterminer avec précision les parcelles situées dans l'emprise du projet dont la déclaration d'utilité publique est demandée et d'identifier les propriétaires avec exactitude.

Elle a été réalisée conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

2 - Le contenu du projet :

Le projet se situe rue du Grand Air. Cette voie relie, d'Est en Ouest, le secteur de Breuil centre aux différents hameaux de la commune.

La demande de DUP porte sur une bande de 5 mètres de large sur un peu plus de 450 ml de longueur, au nord de la dite rue, en bordure des différentes parcelles dont la commune n'est pas propriétaire et qui sont actuellement à l'état de culture.

Sur cette rue, la commune de Breuil-le-Vert envisage la création d'une voie douce, bordant la chaussée, en lieu et place du seul et mince trottoir existant.

Cette rue est actuellement empruntée par de nombreux habitants qui se rendent dans les commerces de proximité, les établissements scolaires et au pôle public existant.

L'aménagement consiste à réaliser une voie douce, sur une longueur de 650 ml.
Cette voie d'une largeur de 2.50 mètres sera séparée par une bande engazonnée plantée de 2.00 mètres de largeur, légèrement incurvée pour recueillir les eaux pluviales
Au nord, côté parcelles, un talus additionné d'une noue sera réalisé ; sa hauteur sera variable en fonction de la hauteur du terrain naturel.

L'objectif poursuivi, pour cet axe qui sera de plus en plus fréquenté, est donc d'assurer la sécurité de ses utilisateurs, notamment celle des piétons et des cyclistes et plus particulièrement celle des enfants.

Sur cet axe, les parcelles allant du pont SNCF à la limite du pôle public sont la propriété de la commune.

Les 11 autres parcelles, concernées par le projet d'expropriation, appartiennent à plusieurs propriétaires dont certains sont en indivision.

Elles sont toutes en zone agricole et exploitées sauf une qui est à l'état de friche.

3 - Le dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête était complet ; il disposait de toutes les pièces réglementaires et permettait, tant par sa rédaction que par ses documents graphiques, de se faire une bonne idée des besoins et du projet envisagé par la commune de Breuil-le-Vert.

4 - La publicité de l'enquête :

Publicité et insertion dans la presse

Comme indiqué dans le rapport d'enquête (partie 1 - chapitre II), la publicité de ce dossier a été faite régulièrement et dans les délais réglementaires, tant par affichage que par voie de presse.

L'affichage a été réalisé à partir du 20 avril 2018 soit 19 jours avant le début de l'enquête.

Les dates d'insertion respectaient les délais légaux de publication à savoir au moins 8 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 jours suivant le début de celles-ci.

Notification aux propriétaires

Conformément à l'article R131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et à l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, la Mairie de Breuil-le-Vert a adressé, en date du 24 avril 2018, un courrier sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, notifiant aux propriétaires intéressés le dépôt du dossier d'enquête en mairie de Breuil-le-Vert. Un exemplaire de l'avis d'enquête au public était joint à ce courrier.

Les différents propriétaires ont reçu et accusé réception de ce courrier.

Seule le courrier de Madame Aimée FAVREL n'a pas été retiré et a été retourné en Mairie. Dès lors, la notification a également été faite, en double copie, au Maire de la commune, qui en a fait afficher un exemplaire à l'entrée de la Mairie.

A noter que Mr Dominique DARCAIGNE qui n'avait pas accusé réception du 1er courrier, a fait l'objet d'un second courrier de notification.

5 - Le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique s'est normalement déroulée et aucun incident particulier n'a été noté sur la durée de l'enquête.

Le public avait libre accès au dossier pendant la durée de l'enquête aux heures d'ouverture de la Mairie et pouvait recevoir toute information tant par moi-même, au cours des quatre permanences que j'ai tenues, que par le Maire et le personnel administratif de la commune de Breuil-le-Vert, en dehors de ces permanences.

Ces permanences se sont tenues dans une salle de réunion de la Mairie et je disposais donc de toute la place nécessaire pour, dans de bonnes conditions, recevoir le public, consulter les documents écrits ainsi que les plans.

6 - Les observations émanant des propriétaires :

Sur la durée de l'enquête, seule une personne (Mr DECAGNY Laurent) s'est manifestée pour signaler une modification par rapport à la situation initiale.

Mr DECAGNY a précisé lors de sa visite, qu'à la suite du décès de ses parents, il était héritier avec ses deux frères de la parcelle cadastrée AH° 15, mais que cette situation allait évoluer à l'occasion de la procédure de partage qui est actuellement en cours. Le notaire chargé de la succession est Maître ANDRYSIAK à Noailles.

Les sept autres propriétaires qui se sont déplacés n'ont pas émis d'objections au projet et ont confirmés les données les concernant.

7 - Le périmètre à exproprier et l'identification des propriétaires :

Périmètre à exproprier

Le périmètre défini par l'expropriant correspond à une bande de 5 mètres prise sur l'ensemble des parcelles riveraines de la rue du Grand Air dont la commune n'est pas propriétaire, à savoir :

- ❖ AH32 pour une surface de 21 m² en l'état de culture
- ❖ AH31 pour une surface de 343 m² en l'état de culture
- ❖ AH30 pour une surface de 22 m² en l'état de culture
- ❖ AH29 pour une surface de 184 m² en l'état de culture
- ❖ AH26 pour une surface de 105 m² en l'état de friches
- ❖ AH25 pour une surface de 259 m² en l'état de culture
- ❖ AH22 pour une surface de 134 m² en l'état de culture
- ❖ AH20 pour une surface de 131 m² en l'état de culture
- ❖ AH19 pour une surface de 278 m² en l'état de culture
- ❖ AH16 pour une surface de 266 m² en l'état de culture
- ❖ AH15 pour une surface de 525 m² en l'état de culture

soit une surface totale globale de 2268 m².

Cette emprise est conforme au projet et permet les travaux décrits dans le dossier de DUP. Elle ne peut en aucun cas être réduite.

Identification des exploitants

A l'exception de la parcelle AH26 qui n'est pas cultivée, les parcelles sont exploitées par les agriculteurs suivants :

Nom	Adresse	Parcelles exploitées
Mr COUSYN Michel	9, rue du Marais 60600 Breuil-le-Vert	AH 15,20, 22, 25
Mr BEEUWSAERT Christophe	GAEC de la Croix verte Ferme de Ramecourt 60600 AGNETZ	AH 16,19
Mr VAN DE WALLE Benoît	1, La croix Saint Louis 60600 Breuil-le-Vert	AH 29,30,31,32

Identification des propriétaires

Le tableau, ci-après, récapitule l'identification des propriétaires.

Il intègre les modifications recueillies par la Mairie avant le démarrage de l'enquête ainsi que celle signalée par Mr Laurent DECAGNY concernant la succession de ses parents.

Liste et informations sur les propriétaires								N° parcelle	
CIVILITE	PRENOM	NOM DE NAISSANCE	EPoux OU EPOUSE	Date de naissance	Rue	Code postal	VILLE	St	N°
Madame	Aimée	FAVREL	GALAND	16/07/1978	13 Bis Rue Branly	93800	Epinay sur Seine	AH	32
Indivision Consort VAN DE WALLE	Christiane	FOURCROY	VAN DE WALLE	21/11/1928	9, rue des Rossignols Résidence des Cèdres Chambre 1	60600 60530	Breuil-le-Vert Crouy-en-Thelle	AH	31
	Michel	VAN DE WALLE		25/01/1952	23 Rue des Merles 9, rue des Rossignols	60600	Breuil-le-Vert		
	Benoît	VAN DE WALLE		04/02/1981	1 La Croix Saint-Louis	60600	Breuil-le-Vert		
Monsieur	Michel	VAN DE WALLE		25/01/1952	9 Rue des Rossignols	60600	Breuil-le-Vert	AH	30
Indivision Consort VAN DE WALLE	Christiane	FOURCROY	VAN DE WALLE	21/11/1928	9 Rue des Rossignols Résidence des Cèdres Chambre 1	60600 60530	Breuil-le-Vert Crouy-en-Thelle	AH	29
	Michel	VAN DE WALLE		25/01/1952	23 Rue des Merles 9, rue des Rossignols	60600	Breuil-le-Vert		
	Benoît	VAN DE WALLE		04/02/1981	1 La Croix Saint-Louis	60600	Breuil-le-Vert		
Monsieur	Marcel	ROISIN		20/01/1931	25 Grande Rue	60600	Breuil-le-Vert	AH	26
Madame	Paulette	BELLON	DANIEL	29/10/1921	5 Allée Fernand Léger Appartement 103	92000	Nanterre	AH	25
Indivision (6 coprop.)	Jacky	DARCAIGNE		28/12/1947	18 Grande Rue	60600	Breuil-le-Vert	AH	22
	Christian	DARCAIGNE		17/01/1956	15 Rue Neuve	60600	Breuil-le-Vert		
	Viviane	DARCAIGNE	TONDU	14/06/1953	7 Rue du Ruisseau	60600	Breuil-le-Vert		
	Françoise	DARCAIGNE	LENORMAND	06/02/1946	23 Rue Paul Louis	60600	Breuil-le-Vert		
	Evelyne	DARCAIGNE	BEAUVOIS	19/10/1954	5 Bis Rue Paul Louis	60600	Breuil-le-Vert		
	Dominique	DARCAIGNE		07/11/1960	270 Rue Friquet	60130	Plainval		
Monsieur	Jean-François	RABBE		08/05/1977	5, rue des Vignettes	60190	Fouilleuse	AH	20
Madame	Cécile	ROISIN	BLANGY	19/12/1931	3 Rue de la Fontaine	60120	Paillard	AH	19
Consort (2 propr.) récemment DCD	Michel	DECAGNY (DCD)		14/05/1934	56 Rue Pierre Viennot	60600	Clermont	AH	16
	Madeleine	LORON (DCD)	DECAGNY	12/01/1934					
3 fils héritiers des consorts DECAGNY/LORON	Benoît	DECAGNY			2, route de Cresnes	60119	Hénonville	AH	16
	Laurent	DECAGNY			69, rue Diderot	92500	Rueil Malmaison		
	Thierry	DECAGNY			2, rue Maurice Carnier	59554	Neuville Saint Rémy		
Consort (5 coprop.) DANIEL	Gilbert	DANIEL		05/09/1949	37 Bis Rue Paul Louis	60600	Breuil-le-Vert	AH	15
	Guy	DANIEL		15/01/1947	16 rue du Rideau Magdeleine	60130	Avrechy		
	Francis	DANIEL		14/07/1959	10 rue Jean Jaures	60740	Saint Maximin		
	Nicolas	DANIEL		13/06/1970	1 allée Jocelyne	60290	Neuilly Sous Clermont		
	François	DANIEL		11/05/1968	Rés "la Toison d'or" - 6E BD du Général de Gaulle	60000	Beauvais		

8 - Conclusions finales:

Dans le cadre de cette enquête qui s'est déroulée du 7 mai au 7 juin 2018, et après avoir :

- étudié le dossier préparé par la Commune de Breuil-le-Vert ;
- entendu Monsieur le Maire de la Commune de Breuil-le-Vert, préalablement à l'enquête ;
- avoir visité le site ;
- vérifié l'affichage et l'insertion de l'avis de publicité ;
- vérifié que la Mairie a bien procédé à la notification d'enquête aux propriétaires concernés et que ces derniers ont bien fait retour de l'accusé de réception ;
- vérifié que la lettre à Mme Aimée GALAND (parcelle AH32) qui a fait l'objet d'un retour en Mairie, a bien été affiché, en double copie, par Mr le Maire, à l'entrée de la Mairie ;
- tenu les 4 permanences prévues par l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018 ;

je considère, en synthèse, que les éléments et arguments suivants peuvent être pris en compte pour l'appréciation du présent projet :

- une publicité régulière et réalisée dans les délais ;
- un dossier conforme dans sa composition aux dispositions réglementaires ;
- un déroulement d'enquête normal, sans incident particulier ;
- un périmètre d'expropriation qui correspond à l'emprise nécessaire à la réalisation du projet avec un ensemble de parcelles bien défini
- des propriétaires bien identifiés, sauf peut être pour la parcelle AH 16 dont une procédure de succession est en cours.

J'émet, en conséquence, un avis favorable à l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue du Grand Air et à la réalisation d'une voie douce sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2018
Le Commissaire enquêteur



Jacques BERTIN

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
relatives au projet d'élargissement de la rue du Grand Air
avec la création d'une voie douce
sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert
- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- enquête parcellaire

réalisées du 7 mai au 7 juin 2018 inclus

PARTIE 4

PIECES ANNEXES
AU RAPPORT D'ENQUETE

- Annexe n°1 : Copie insertion presse Le Parisien du 26 avril 2018*
- Annexe n°2 : Copie insertion presse Le Parisien du 7 mai 2018*
- Annexe n°3 : copie insertion presse Le courrier picard du 26 avril 2018*
- Annexe n°4 : Copie insertion presse Le courrier picard du 7 mai 2018*
- Annexe n°5 : Copie lettre de notification aux propriétaires concernés en envoi recommandé avec AR*
- Annexe n°6 : Copie affichage lettre adressée à Mme GALAND ayant fait l'objet d'un retour en Mairie*
- Annexe n°7 : Copie affichage avis d'enquête à l'entrée de la Mairie*
- Annexe n°8 : Copie certificat d'affichage*

MAIRES ET LÉGALES 60

 @le_Parisien

maires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

ainissement : 45232410-9
 aux de constructions de routes
 t(s) supplémentaire(s)
 aux de terrassement : 45112500-0
 aux de remblayage : 45112310-6
 aux de creusement de tranchée :
 12100-6
 variantes sont autorisées sous
 dition :

1 : Voirie : En tranche ferme septembre
 8 et tranche conditionnelle en Mars 2019
 ossier de consultation est remis à chaque
 didat qui en fait la demande auprès de
 rie - 8 place de l'Eglise - 60230 LE
 SSISS BELLEVILLE
 phone: 03.44.60.04.33
 auprès duquel les documents dématé-
 ses peuvent être obtenus :

ossier de consultation des entreprises
 règlement de consultation, CCAP, CCTP,
 iveau de prix, plans...) est remis gratui-
 ment aux candidats sur le site internet
 w.klekoon.com

présente Marché concerne la prestation
 ainte :

VRD en tranche ferme septembre et
 tranche conditionnelle mars 2019
clé 2 - Conditions de la consultation
- Nature de la procédure

ché à procédure adaptée passé en ap-
 ation l'article 42 de l'ordonnance N2015-
 9 du 23 juillet 2015 avec négociation.

- Maîtrise d'œuvre
 maîtrise d'œuvre sera assurée par le ser-
 vissant du maître d'ouvrage: Services
 hniques.

- Décomposition du marché - Forme
diquée de l'attributaire
 1-1-Tranches
 tranche ferme. En tranche
 ditionnelle

2-Lots
 prestations objet du marché font l'objet
 n lot unique :

3-3-Phases
 st prévu de décomposition en 2 phases.
 ere d'attribution :

ir attribuer le marché au candidat dont
 re sera économiquement le plus avan-
 euse, les offres sont appréciées en fonc-
 n des critères pondérés énoncés
 dessous :

ères ; Ponderation en points
 position financière : 40
 eur technique : 40

al et planning : 20
 enseignement : Mr Badier Antoine
 inistratif.

rvices techniques de la ville du Plessis
 leville :

rie - 8 place de l'Eglise - 60230 LE
 SSISS BELLEVILLE
 phone: 03.44.60.72.00

inique.
 dité de l'offre : 120 jours

ance chargée des procédures de recours :
 unal Administratif d'Amiens 14 rue
 rquier 80011 Amiens 03.22.33.61.70

il : greffe.ta-amiens@juradm.fr
 te d'envoi de l'avis à la publicité : 24
 il 2017

à télécharger le DCE : www.klekoon.com
 p://www.klekoon.com/dematnet/for-
 maire_3_Detail_Consultation.
 ?consultation_ID=72353

Enquête publique

COMMUNE DE LORMAISON

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

arrêté en date du 03 avril 2018, le Maire
 Lormaison a ordonné l'ouverture d'une
 uête publique sur le projet d'élaboration
 Plan Local d'Urbanisme (PLU).

nsieur Alexis LUROIS, agriculteur-pay-
 iste, a été désigné en qualité de com-

support papier et sur un poste informatique),
 et sur le site internet www.lormaison.fr

Le public pourra formuler ses observations,
 soit en les consignait sur le registre ouvert
 à cet effet en mairie, soit en les adressant
 au commissaire-enquêteur pendant le dé-
 lai d'enquête, par voie postale en mairie (26
 rue de Gournay, 60110 LORMAISON), ou par
 voie électronique (lormaison.mairie@
 wanadoo.fr); le commissaire-enquêteur vi-
 siera ces observations et les annexera audit
 registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à
 ses frais, obtenir communication du dossier
 d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclu-
 sions du commissaire-enquêteur pourront
 être consultés en mairie de Lormaison aux
 heures habituelles d'ouverture du secréta-
 riat pendant 1 an, et seront publiés sur le site
 internet www.lormaison.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié,
 sera approuvé par délibération du Conseil
 Municipal

Le Maire : Jean-Pierre LAGNY

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE AVILLY SAINT LEONARD

ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Plan Local
 d'Urbanisme

Le Maire d'Avilly-Saint-Léonard, par arrêté
 n1/2018 en date du 03 avril 2018 a ordon-
 né l'ouverture d'une enquête publique por-
 tant sur le projet de plan local
 d'urbanisme

Monsieur Yves MOREL a été désigné en qua-
 lité de Commissaire-Enquêteur titulaire par
 le Président du Tribunal
 Administratif. L'enquête se déroulera, en
 Mairie pour une durée de 32 jours consécu-
 tifs, du Mercredi 25 Avril 2018 à 9h00 au
 Samedi 26 Mai 2018 à 12h00 inclus aux
 jours et heures habituels d'ouverture de la
 mairie.

Les pièces du dossier et un registre d'en-
 quête à feuillets non mobiles cotés et pa-
 raphés par le commissaire enquêteur seront
 tenus à la disposition du public en mairie
 d'Avilly Saint Léonard pendant la durée de
 l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du
 dossier et consigner ses observations, pro-
 positions et contrepropositions, sur le re-
 gistre ouvert à cet effet ou les adresser par
 correspondance au commissaire enquêteur
 à la mairie d'Avilly Saint Léonard - 1 Place
 de la Mairie - 80300 Avilly Saint Léonard.
 Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un
 registre dématérialisé, sur lequel le public
 pourra consigner ses observations, propo-
 sitions et contre-propositions, seront éga-
 lement disponibles durant l'enquête publique
 sur un site internet dédié à l'adresse sui-
 vante :

[https://www.registredemat.fr/
 plu-avillysaintleonard](https://www.registredemat.fr/plu-avillysaintleonard)

Les pièces jointes aux observations ainsi
 adressées devront être envoyées au format
 PDF.

Il sera également possible de faire parvenir
 ses observations pendant la durée de l'en-
 quête publique par courrier électronique, à
 l'adresse suivante :

plu-avillysaintleonard@registredemat.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le pu-
 blic à la Mairie d'Avilly-Saint-Léonard, les
 * Mercredi 25 Avril 2018 de 9h00 à 12h00,
 * Lundi 14 Mai 2018 de 15h00 à 18h00,
 * Samedi 26 Mai 2018 de 9h00 à 12h00.

Avis divers

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'élargissement de la rue du Grand
 Air
 et la création d'une voie douce à
 Breuil-le-Vert

Par arrêté préfectoral du 09 avril 2018, sont
 prescrites, du lundi 07 mai 2018 au jeudi 07
 juin 2018 inclus, sur le territoire de la com-
 mune de Breuil-le-Vert, les enquêtes pu-
 bliques conjointes :

portant sur l'utilité publique des travaux et
 acquisitions foncières nécessaires à l'élar-
 gissement de la rue du Grand Air et la créa-
 tion d'une voie douce ;
 et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les
 parcelles à exproprier et leurs propriétaires
 ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n
 E18000054/80 du 29 mars 2018 du tribu-
 nal administratif d'Amiens, M. Jacques
 BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est
 désigné en qualité de commissaire enquê-
 teur et se tiendra à la disposition du public
 en mairie de Breuil-le-Vert aux dates et
 heures suivantes :

le lundi 07 mai 2018 de 9 H à 12 H
 le mardi 22 mai 2018 de 15 H à 18 H
 le samedi 26 mai 2018 de 9 H à 12 H
 le jeudi 07 juin 2018 de 15 H à 18 H.

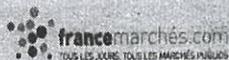
ou toute correspondance pourra également
 lui être adressée.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers
 soumis à enquêtes seront mis à la dispo-
 sition du public aux heures habituelles d'ou-
 verture du secrétariat de la mairie de
 Breuil-le-Vert et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions mo-
 tivées du commissaire enquêteur seront te-
 nues à la disposition du public à la mairie de
 Breuil-le-Vert et à la préfecture de l'Oise -
 direction des collectivités locales et des élec-
 tions - bureau des affaires juridiques et de
 l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
 le Directeur
 signé : Vincent RENON



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Constitution de société

Par acte authentique reçu par Maître Laurent
 NOLLOT notaire à PONT STE MAXENCE en
 date du 17/04/2018, il a été constitué une
 SCI présentant les caractéristiques sui-
 vantes :

Dénomination :

AIRIES ET LÉGALES 60

 @le_Parisien

Airies et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros



S.A. d'H.L.M. du BEAUVAISIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE

SA HLM DU BEAUVAISIS

Maître d'Ouvrage : S.A. d'H.L.M. DU
BEAUVAISIS, 6 rue des Tulleries 60000
BEAUVAISIS

Procédure de passation : Procédure
adaptée

Objet du marché : Construction de 20 mal-
sons individuelles en accession à la pro-
priété et aménagement des VRD
desservant le projet

Forme juridique que devra revêtir le groupe-
ment d'opérateur économique attributaire
du marché : soit une entreprise soumission-
nant en qualité de titulaire unique (entre-
prise générale) soit, en cas de groupement
d'entreprises, le marché ne pourra être at-
tribué qu'à un groupement solidaire ; un grou-
pement conjoint devra, dès l'attribution du
marché assurer sa transformation en grou-
pement solidaire.

Lieu d'exécution : Beauvais rue Arnaud
Bisson

Mise à disposition du dossier le 3/05/2018

Modalités d'obtention du dossier : le can-
didat devra formuler sa demande par mail
à l'attention de Mlle ORRIERE mathilde.or-
riere@hlm-beauvaisis.fr copie corinne.de-
laporte@hlm-beauvaisis.fr en précisant les
coordonnées de la personne qui sera en
charge du dossier pendant toute la période
de consultation (nom, adresse, n° de télé-
phone, de télécopie et adresse mail). A ré-
ception, la SA HLM lui adressera via WE
TRANSFER le lien pour télécharger le
dossier

Date limite de remise des offres :
20/05/2018 à 12h dernier délai, par cour-
rier en pli recommandé ou dépôt contre ré-
cépissé à l'accueil de la S.A. d'H.L.M. du
BEAUVAISIS - 6 rue des Tulleries B.P. 80892
- 60009 BEAUVAISIS CEDEX

Justifications demandées aux candidats :
suivant le règlement de consultation
Renseignement : SA HLM du Beauvaisis -
Mlle ORRIERE au 03 44 08 30 35

Date d'envoi de l'avis à la publication char-
gée de l'insertion : 3/05/2018.

Avis divers

PREFET DE L'OISE

PREFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'élargissement de la rue du Grand
Air
et la création d'une voie douce à
Breuil-le-Vert

Par arrêté préfectoral du 09 avril 2018, sont
prescrites, du lundi 07 mai 2018 au jeudi 07
juin 2018 inclus, sur le territoire de la com-
mune de Breuil-le-Vert, les enquêtes pu-
bliques conjointes :

portant sur l'utilité publique des travaux et
acquisitions foncières nécessaires à l'élar-
gissement de la rue du Grand Air et la crea-
tion d'une voie douce ;
et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les
parcelles à exproprier et leurs propriétaires
ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n
E18000054/80 du 29 mars 2018 du tri-
bunal administratif d'Amiens, M. Jacques
BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est
désigné en qualité de commissaire en-
quêteur et se tiendra à la disposition du public
en mairie de Breuil-le-Vert aux dates et
heures suivantes :

le lundi 07 mai 2018 de 9 H à 12 H

le mardi 22 mai 2018 de 15 H à 18 H

le samedi 26 mai 2018 de 9 H à 12 H

le jeudi 07 juin 2018 de 15 H à 18 H.

ou toute correspondance pourra également
lui être adressée.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers
soumis à enquêtes seront mis à la disposi-
tion du public aux heures habituelles d'ou-
verture du secrétariat de la mairie de
Breuil-le-Vert et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions mo-
tivées du commissaire enquêteur seront te-
nues à la disposition du public à la mairie de
Breuil-le-Vert et à la préfecture de l'Oise -
direction des collectivités locales et des élec-
tions - bureau des affaires juridiques et de
l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur
signé : Vincent RENON

 **francemarchés.com**
Tous les jours, tous les marchés publics

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

100% gratuit

Alertes par email

Exécution du Tribunal de Grande
CITE JUDICIAIRE, Boulevard

2018 A 11 H

E L'OISE
RSIGNY

is Rue d'En Bas et Rue d'En Haut
strés section G n°223 Lieudit «462
45a 28ca, et section G n°368,
ca, soit un total de 47a 73ca.

ne établie à la suite des écuries
un grenier au-dessus, et un petit
etis derrière cette établie,
n potager,
n bâtiment,
n hangar couvert situé dans la
avec garages,
ne cour entre les bâtiments et une
charretière entre le hangar et le
pal corps d'habitation.

orte, avec toutes ses aisances,
vitudes, et mitoyennetés, sans

21 100 €

ons de vente :

al de Grande Instance de SENLIS
e sous le n°16/01580,
TE, EVEN, REMOISSONNET,
és au Barreau de SENLIS (60),

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE ANTHEUIL PORTES
Place Aristide Boulanger 60162 ANTHEUIL PORTES

DELIBERATION N° 2018/01
Séance du 15 janvier 2018 à 20H00

Objet : Contrat d'affermage du service public d'assainissement - Choix de l'entreprise et du contrat.

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de l'affermage du service public d'assainissement et des différentes négociations qui ont eu lieu avec les entreprises. Il rappelle d'ailleurs que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier a été remis aux conseillers municipaux en date du 29 décembre 2017 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique en préambule que le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 3 septembre 2015 concernant la gestion par délégation du service public d'assainissement. Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SAUR, à savoir :

- Durée du contrat : 12 ans
- Prix du service :
 - Abonnement : 0€ HT/an/abonné
 - Prix du m³ : 2,5704€ HT/m³

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA, renseignement du guichet unique et gestion des DIGT, accès internet SIG et télésurveillance du poste de refoulement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par : 7 VOIX POUR, 1 ABSTENTION
- APPROUVE la proposition de la société SAUR pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir et toutes les pièces afférentes.

Fait à ANTHEUIL PORTES, le 15 janvier 2018
Le Maire,
Laurent SENECA

1437026200

PREFET de l'OISE

Projet d'élargissement de la rue du Grand Air
et la création d'une voie douce à BREUIL-LE-VERT

Par arrêté préfectoral du 09 avril 2018, sont prescrites, du lundi 07 mai 2018 au jeudi 07 juin 2018 inclus, sur le territoire de la commune de BREUIL-LE-VERT, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement de la rue du Grand Air et la création d'une voie douce ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur :

Conformément à la décision n° E1800954/80 du 29 mars 2018 du tribunal administratif d'AMIENS, M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de BREUIL-LE-VERT aux dates et heures suivantes :

- le lundi 07 mai 2018 de 9 H à 12 H
- le mardi 22 mai 2018 de 15 H à 16 H
- le samedi 26 mai 2018 de 9 H à 12 H
- le jeudi 07 juin 2018 de 15 H à 16 H

ou toute correspondance pourra également lui être adressée.

Dépôt des dossiers et registres :

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de BREUIL-LE-VERT et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de BREUIL-LE-VERT et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur
signé : Vincent RENON

1437428300

COMMUNE DE

PLAN LOCAL D'UR
AVIS D'ENQUETE

Par arrêté en date du 27 mars 2018, le Maire de PARNES a autorisé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PARNES. Monsieur Bernard KEMPF, directeur administratif, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Conseil Municipal.

L'enquête se déroulera en mairie de PARNES du lundi 23 avril 2018 de 10 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 10 mai 2018 de 16 h 30 à 18 h 00.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de PARNES :
• le lundi 23 avril 2018 de 10 h 00 à 12 h 00,
• le samedi 05 mai 2018 de 10 h 00 à 12 h 00,
• le mercredi 23 mai 2018 de 17 h 00 à 19 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur un poste informatique, et sur le site internet de la commune de PARNES. Le public pourra formuler ses observations, soit en adressant au Maire de PARNES, soit en adressant au Commissaire-Enquêteur, par voie postale en mairie (19 rue Arthur Bernard, 60162 PARNES), par voie électronique (mairie@wanadoo.fr), par voie postale ou par voie électronique. Les observations seront consignées sur un registre. Toute personne pourra, à sa demande et à sa charge, être entendue par le Maire de PARNES.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions seront consultables en mairie de PARNES aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat municipal, pendant un an, et seront publiés sur le site internet de la commune de PARNES. Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVIS D'ENQUETE

Enquête Publique sur le Plan Local d'Urbanisme

Il est rappelé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MAISONCELLE-TUILERIE. Par arrêté en date du 3 avril 2018, le Président du Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une enquête publique.

A cet effet Monsieur Georges VANQUELEF, directeur administratif, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique d'une durée de 33 jours aura lieu du lundi 23 avril 2018 au vendredi 10 mai 2018. Les pièces du dossier déposées à la mairie de MAISONCELLE-TUILERIE aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat municipal : <https://www.registredemat.fr/maisoncelle-tuileries> A la Communauté de Communes de l'Oise - FROISSY.

Les observations seront consignées sur un registre et adressées au Commissaire enquêteur, en Mairie de MAISONCELLE-TUILERIE sur le site internet dédié <https://www.registredemat.fr/maisoncelle-tuileries> l'adresse mail suivante : maisoncelle-tuileries@wanadoo.fr

En outre ledit Commissaire-Enquêteur sera disponible aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat municipal :
• Lundi 23 avril 2018 de 14h00 à 17h00,
• Samedi 12 mai 2018 de 9h00 à 12h00,
• Vendredi 10 mai 2018 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront consultables en Mairie de MAISONCELLE-TUILERIE et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

REMERCIEMENTS

MONTDIDIER

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Pierre CARON

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F Hédin - Montdidier - Réson-sur-Matz ☎ 03.22.78.01.63

1438702100

THIESCOURT - EVRICOURT

Ses enfants,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame Denise POIX

remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine par leur présence, leurs pensées, leurs envois de fleurs et messages de condoléances.

P.F Ianglois - Tracy-le-Mont - Cnisc-la-Motte ☎ 03.44.75.28.59

1488960400

MONTDIDIER

Toute la famille remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Jean-Marie LAPOUGE

et celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie.

P.F Hédin - Montdidier - Réson-sur-Matz ☎ 03.22.78.01.63

1438706000

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Tarif préfectoral : 4,48 EUR HT la ligne - (arrêté du 21.12.2017 art.2)

Modifications/Fusions/Absorptions

AMETHYSTE

Par assemblée générale du 26 avril 2018, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 60 boulevard Berceau 60250 MOUY. Dénomination sociale : AMETHYSTE SAS. Capital social : 10000 €. Forme juridique : SASU au capital de 9000 €. Siège social : 6 rue

Avis administratifs

PRÉFET de l'OISE

Projet d'élargissement de la rue du Grand Air
et la création d'une voie douce à BREUIL-LE-VERT

Par arrêté préfectoral du 09 avril 2018, sont prescrites, du lundi 07 mai 2018 au jeudi 07 juin 2018 inclus, sur le territoire de la commune de BREUIL-LE-VERT, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement de la rue du Grand Air et la création d'une voie douce ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur :
Conformément à la décision n° E18000054/80 du 29 mars 2018 du tribunal administratif d'AMIENS, M. Jacques BERTON, ingénieur spécialisé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de BREUIL-LE-VERT aux dates et heures suivantes :

- le lundi 07 mai 2018 de 9 H à 12 H
- le mardi 22 mai 2018 de 15 H à 18 H
- le samedi 26 mai 2018 de 9 H à 12 H
- le jeudi 07 juin 2018 de 15 H à 18 H

ou toute correspondance pourra également lui être adressée.

Dépôt des dossiers et registres :

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de BREUIL-LE-VERT et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendues à la disposition du public à la mairie de BREUIL-LE-VERT et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur
signé : Vincent RENON

1457428300

VENDEZ, LOUEZ, ACHETEZ avec le **COURRIER PICARD**

5 annonces achetées =
5 annonces OFFERTES

Offre réservée aux particuliers

Immo • Auto • Bonnes Affaires • Rencontres • Emploi

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE ET TÉLÉPHONEZ AU

0 809 108 002

service gratuit
prix appel

OFFRE promotionnelle du 2 mai au 31 juillet 2018

Offre réservée aux particuliers : 1 PARUTION 3 PARUTIONS 5 PARUTIONS

AT

NIS

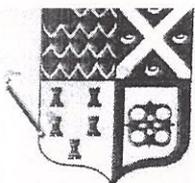
Jurke

A SA
TEK
84 0
tribu
int.

Lou
serv
voir
19f.

Fe
NIS

Ver
bo



MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 BREUIL-LE-VERT
Tél. : 03.44.78.35.00. - Fax : 03.44.50.37.77. - E-mail : secretmariebly@free.fr

Nos réf. : JPV/CC

BREUIL-LE-VERT, le 20 avril 2018

Madame Aimée GALAND
13 bis rue Branly
93800 EPINAY SUR SEINE

Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint les conditions de déroulement des enquêtes conjointes en vue de l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la voie douce permettant de sécuriser les usagers de la rue du Grand-Air à Breuil le Vert.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



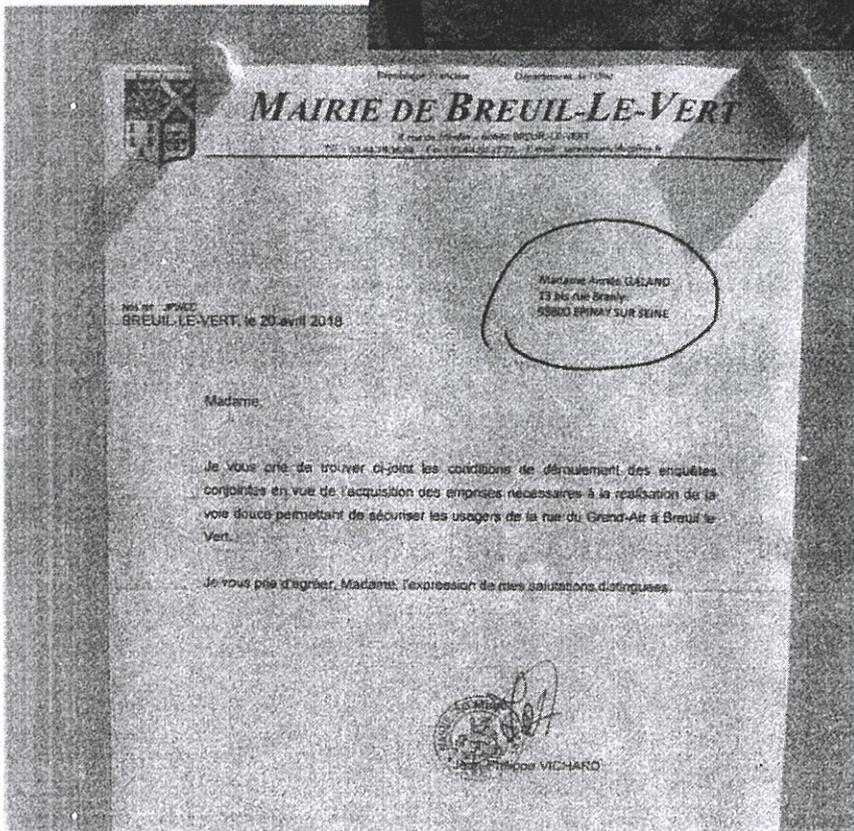
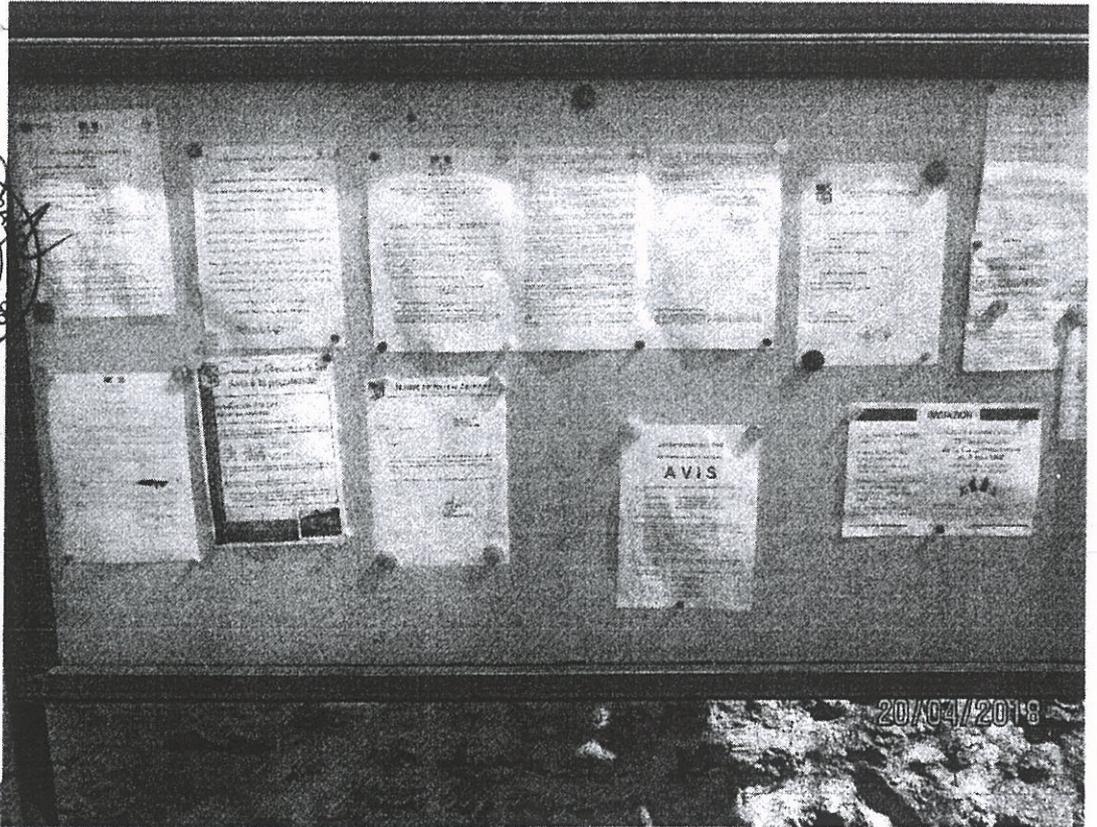
Jean-Philippe VICHARD

Breuil Le Vert le 20/04/2018,

Nous soussigné PERNOT Paul-Valéry, chef de Police Municipale de la commune de Breuil Le Vert, certifions avoir affiché ce jour au panneau de Breuil Le Vert (centre) le document suivant :

Courrier concernant l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la voie douce rue du grand air, adressé à madame Aimée Galand, 93800, EPINAY SUR SEINE .

PERNOT P-V

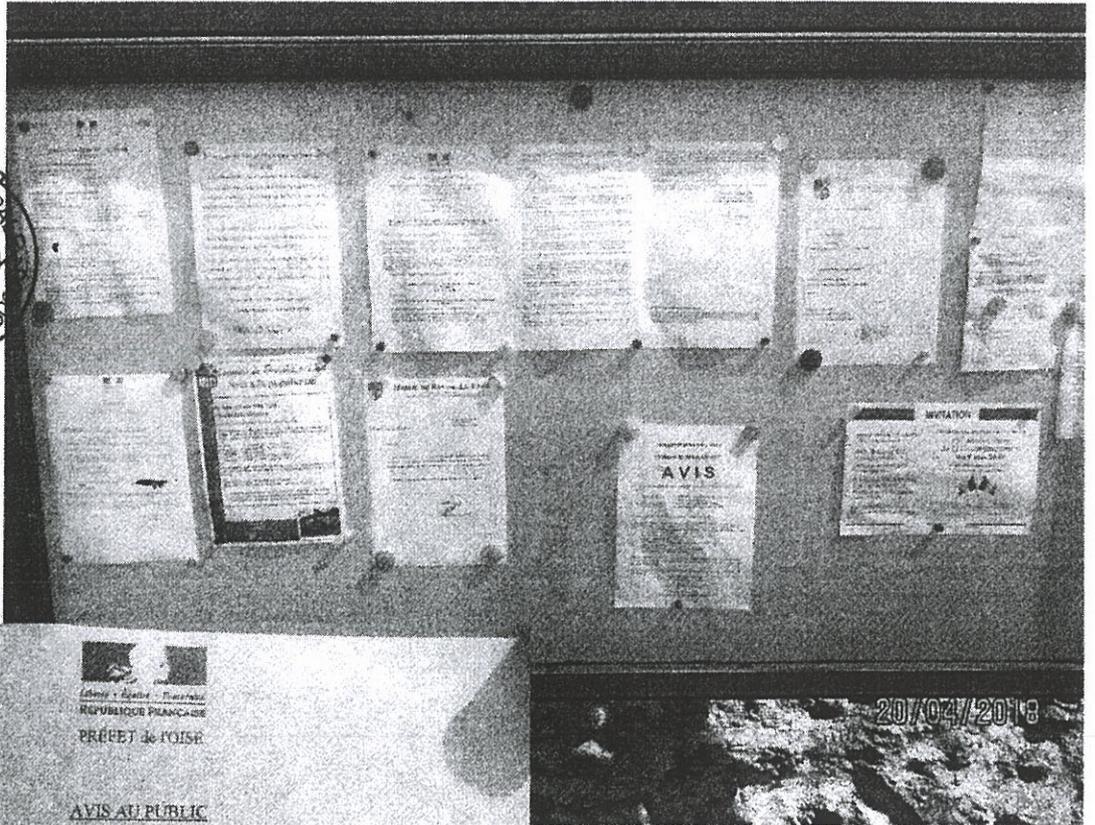


Breuil Le Vert le 20/04/2018,

Nous soussigné PERNOT Paul-Valéry, chef de Police Municipale de la commune de Breuil Le Vert, certifions avoir affiché ce jour au panneau de Breuil Le Vert (centre) le document suivant :

AVIS AU PUBLIC, du projet d'élargissement de la rue du grand air et la création d'une voie douce à Breuil Le Vert.

PERNOT P-V



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET de POISIE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'élargissement de la rue du Grand Air
et la création d'une voie douce à Breuil-le-Vert

Par arrêté préfectoral du 09 avril 2018, sont prescrites, du lundi 07 mai 2018 au jeudi 07 juin 2018 inclus, sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert, les enquêtes publiques conjointes :

portant sur l'avis public des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement de la rue du Grand Air et la création d'une voie douce ;
et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droit.

Participation du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E180005480 du 29 mars 2018 du tribunal administratif d'Angers, M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en urbanisme, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Breuil-le-Vert aux dates et heures suivantes :

le lundi 07 mai 2018 de 9 H à 12 H
le mardi 08 mai 2018 de 15 H à 18 H
le samedi 26 mai 2018 de 9 H à 12 H
le jeudi 07 juin 2018 de 15 H à 18 H.

Toute correspondance pourra également lui être adressée.

Le préfet de la région de Bretagne et le préfet de la Loire

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Breuil-le-Vert et à la préfecture de la Loire.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Breuil-le-Vert et à la préfecture de la Loire - direction des collectivités locales et des élections, bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme pendant un an.

Pour le Préfet de la Région
de Bretagne

Vincent BERNON

20/04/2018



République Française

Département de l'Oise

MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 BREUIL-LE-VERT

Tél. : 03.44.78.35.00. - Fax : 03.44.50.37.77. - E-mail : secretmairieblv@free.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul Valéry PERNOT, chef de la Police Municipale de la commune de Breuil-Le-Vert, certifie avoir affiché à la porte de la mairie, sur les hameaux de Cannettecourt, Giencourt, Rotheleux et Belle-Fontaine, un avis au public du 20 avril 2018 au 7 juin 2018 inclus du projet d'élargissement de la rue du Grand Air et de la création d'une voie douce.

BREUIL-LE-VERT, le 8 juin 2018

Paul-Valéry PERNOT

